**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en psychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus zum Schwerpunktpsychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents (f-KJPP). Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet ([www.registre-isfm.ch](http://www.registre-isfm.ch)) et donc accessibles à tous. Ils servent de base à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) et à l’équipe de visite lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- psychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents

- catégorie A (2 ans)

- psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

- catégorie *X*

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation, p. ex. fonction de centre hospitalier, soins de base, etc.

1.3.1. Description de l’établissement de formation (services ambulatoires, semi-hospitaliers et hospitaliers, service de conciliation, consultation spécialisée, etc.)

1.4. Description de la patientèle

Patients hospitaliers:

* nombre d’hospitalisations par an, uniquement en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents
* nombre de lits, uniquement en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

Patients semi-hospitaliers:

* nombre de patients
* nombre de places

Patients ambulatoires:

* nombre de consultations par an
* Anzahl Neueintritte pro Jahr
* Anzahl behandelte Patienten pro Jahr
* Anzahl strafrechtliche Gutachten pro Jahr
* Anzahl zivilrechtliche Gutachten pro Jahr

1.5. Réseau de formation postgraduée

(cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Pour les responsables des établissements de formation postgraduée - Visites d’établissements - Documents utiles pour les visites)

- De quels autres établissements de formation le réseau est-il constitué?

- Quel est l’interlocuteur responsable du réseau de formation postgraduée?

- Descriptif de la collaboration

1.6 Groupement de formation postgraduée

(cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Pour les responsables des établissements de formation postgraduée - Visites d’établissements - Documents utiles pour les visites)

- Il regroupe les sites suivants

- Descriptif des caractéristiques et de la fonction des différents sites

- Quelles parties de la formation postgraduée peuvent être effectuées à quel moment et sur quel site?

- Que se passe-t-il si le cursus prévu d’un groupement de formation est interrompu de manière anticipée?

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

- Avec quels autres établissements de formation coopère votre établissement?

- Descriptif de la collaboration

1.8. Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

* postes cliniques en psychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents
* dans le domaine hospitalier ou semi-hospitalier … %

- dans le domaine ambulatoire … %

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste (anée), adresse électronique, taux d’occupation (%)

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste (anée), adresse électronique, taux d’occupation (%)

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

coordinateur= médecin adjoint ou chef de clinique qui coordonne la formation des médecins-assistants à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch – Formation postgraduée – Pour les responsables des établissements de formation postgraduée)

* Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%)

2.4 Autres formateurs impliqués dans la formation postgraduée

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Titre de spécialiste | Date de l’obtention du titre | Taux d’occupation (%) |
|  |  |  |  |

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l’hôpital/l’institut/le service

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin en formation expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Service d’urgence/service de piquet  
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés?

Comment se déroule formellement les débuts des nouveaux médecins en formation au service d’urgence/service médical de jour ou en service de piquet; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin en formation en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins en formation le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients  
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments? Description de la gestion des incidents thérapeutiques critiques. Quelles sont les possibilités de supervision (en interne et en externe, seul ou en groupe, méthodes thérapeutiques)? Comment sont-elles financées?

3.5 Directives spécifiques à la clinique  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard, la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate) ou les programmes de formation en ligne?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? In der 2 jährigen Schwerpunktsausbildung werden dem weiterzubildenden Facharzt vertiefte Kenntnisse und Kompetenzen in Recht, forensische Psychiatrie, Psychotherapie und Begutachtung damit er selbstständig und kompetent anspruchsvolle kinder- und jugendforensische Patienten, begutachten und behandeln kann.

4.2 Quelles interventions et autres mesures, conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisées avec les connaissances requises, insbesondere bezüglich Begutachtungen, Psychotherapien oder konsiliarpsychiatrischen Tätigkeiten?

4.3 Avec la qualification et la disponibilité adéquates, quelles rotations sont possibles dans d’autres disciplines oder in Spezialsprechstunden oder störungsspezifische Therapiedispositive (p. ex. Gefängnispsychiatrie, Suchtbehandlung)?

4.4 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d’heures par semaine

- programme hebdomadaire

4.5 Formation structurée en externe

- nombre d’heures par an

- cours externes

- participation financière des établissements de formation

- règlementation de la suppléance en cas d’absence

4.6 Ausbildung in forensischer Psychotherapie und in Begutachtung

- en externe ou en interne, crédits-temps, participation financière de l’établissement de formation postgraduée

- Gutachtenssupervision

4.7 Bibliothèque

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en psychiatrie et psychothérapie forensique pour enfants et adolescents, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.8 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

4.9 Modes d’enseignement

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi / planification de carrière

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

fréquence / à quel moment

5.4 Autres

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ (CV) avec état des lieux der Kinder- und Jugendpsychiatrieausbildung und der Psychotherapieausbildung

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies (p. ex. cours d‘hypnose)

- anonymisierte Liste der Gutachten

- liste des publications, si existantes

- références

- autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé:

- formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

- etc.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

- pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

Juillet 2016